

ASSEMBLEE DE MARTINIQUE
COMMISSION AD HOC
GESTION CRISE SANITAIRE
COVID-19

Fort de France, le Vendredi 29 Octobre 2020

Sous la référence :
CAB/FG-N° 2020 -.....

Mr le Préfet Stanilas CAZELLES
Rue Louis Blanc BP 647/648
97200 FORT DE FRANCE

Objet : Demande d'audience de la commission Ad Hoc Gestion de crise sanitaire COVID 19

Monsieur le Préfet,

Après notre entretien avec les médecins du C.H.U.M qui nous ont fait un point précis sur la situation sanitaire, les indicateurs sont les suivants au 30 Octobre 2020 :

- ✓ Nombre de cas positifs : 3552,
- ✓ Nombre de tests réalisés : 50 000,
- ✓ Patients hospitalisés 73 dont 16 en réanimation,
- ✓ Décès : 30,
- ✓ Incidence actuelle 737 nouveaux cas/semaine.

Il en ressort que l'expérience du premier confinement a permis de recenser les dérives suivantes :

- ✓ Explosion des inégalités sociales,
- ✓ Aggravation de la précarité,
- ✓ Aggravation de l'échec scolaire dû à une rupture de la prise en charge éducative,
- ✓ Augmentation des violences intra familiales,
- ✓ Augmentation de la maltraitance au niveau des enfants,
- ✓ Augmentation des troubles psychologiques,
- ✓ Aggravation des comportements et des troubles addictifs, etc.

Au regard de la politique mise en œuvre par l'Etat, des questions se posent :

- ✓ Quelle stratégie est maintenant menée par la Préfecture ?
- ✓ Qu'en est-il des critères scientifiques retenus pour justifier du passage à ce nouveau confinement ? Ceux-ci semblent avoir évolué entre Mars et aujourd'hui.
- ✓ Par ailleurs, quels sont les critères retenus pour engager un déconfinement ?

Les élus de la Collectivité Territoriale dans sa plus grande majorité et diversité sont étonnés d'être informés d'une décision de confinement concernant le territoire Martinique par la voix du Premier Ministre alors même, que le Président de la République préconisait des concertations à l'échelle locale pour l'Outre-Mer.

Nous regrettons ce simulacre de concertation et dénonçons cette attitude qui constitue un déni de la Responsabilité Locale.

Nous exigeons que ce confinement soit impérativement adapté aux réalités et aux enjeux de notre territoire. Et proposons :

Sur le plan économique de :

- ✓ Rétablir l'Égalité et l'Équité en matière économique par l'ouverture de tous les commerces « non alimentaires » dans le respect du protocole sanitaire établi, afin d'endiguer l'écroulement du tissu économique insulaire,
- ✓ Rétablir les activités de restauration jusqu'à 16 heures.

Concernant les établissements scolaires de:

- ✓ Garantir un nombre suffisant de personnel médical et médico-social dans les établissements scolaires.

Sur le plan sanitaire :

- ✓ Augmenter le temps et le rayon prévus pour les activités physiques individuelles des personnes,
- ✓ Rendre effective la stratégie « diagnostiquer, isoler, traiter »,
- ✓ Mettre l'accent sur les actions de prévention,
- ✓ Mettre en œuvre les mesures d'isolement.

Sur le plan social

- ✓ Améliorer les coordinations entre les services de l'Etat et ceux de notre collectivité

Au regard, de nos propositions qui vont dans cette démarche de concertation souhaitée par le Président de la République et au nom des élus de la Collectivité Territoriale de Martinique, la commission Ad Hoc Gestion de crise sanitaire COVID 19 réunie en sa séance plénière du Vendredi 30 Octobre 2020, sollicite une audience auprès de vous Mr Stanilas CAZELLES, Préfet de Martinique.

CATHERINE Félix , CAROLE Francis, LARCHER Eugène, LESDEMA Marie-Line, MONPLASIR Yann, MONROSE Michelle, NORCA Stéphanie, PINVILLE Josiane, ROBIN Daniel, SAITHSOOTHANE Sylvia, TELLE Louise, TORPILLE Marinette